

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 9

N° 86

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2019

ÉCOLE INCLUSIVE - (N° 1598)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 86

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Gouvernement souhaite lever le gage.